



Conseils pour les aménagements propices à la biodiversité :

Source : Normes SIA 312 :2013

Annexe A (informative) Aménagements propices à la biodiversité

Les aménagements spéciaux (tableau 7) ajoutés aux couches végétales sont destinés à augmenter la qualité du milieu de substitution. Les matériaux suivants peuvent ainsi être utilisés, pour autant que la sécurité de la toiture soit assurée (érosion par le vent, charge admissible): branchages, souches, sable, grave tout-venant, galets, pierres, etc.

Tableau 7 Aménagements propices à la biodiversité sur des toitures à végétalisation extensive

	zone sableuse	branchages	souches	zone graveleuse	pierres
Plantes	○	○	○	○	○
Animaux					
Papillons		○	○		
Abeilles sauvages	○	○		○	
Araignées		○	○	○	○
Coléoptères	○	○	○	○	○
Sauterelles	○	○		○	○
Lézards *)	○	○	○	○	○

○ Milieu propice

*) Si l'accès au toit est possible

Conseils de la Direction des espaces publics :

- Des nichoirs à oiseaux, à chauve-souris ou des hôtels à insectes peuvent également être mis en place.
- La mise en place de structures permettant une liaison entre le sol et la toiture est également à considérer pour favoriser les échanges d'espèces (certaines espèces ne pouvant pas voler ne peuvent autrement pas accéder au toit).